



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale  
des territoires  
50 boulevard de Lyon  
02011 LAON CEDEX

**Mutation de bois et forêt à titre gratuit**  
(art.793 du code général des impôts)

**Impôt sur la fortune immobilière**  
(art.964 & 976 du code général des impôts)

(Mettre une croix dans la(les) case(s) appropriée(s))

**A1**

## DEMANDE DE CERTIFICAT

### PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

1. Département : AISNE

2. Demande reçue le      I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I

3. Enregistrée sous le numéro

Attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L.124-1 à 4 et L.313-2 du code forestier

### INSTRUCTIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA DEMANDE

1 – La présente demande doit être adressée à la direction départementale des territoires de l'Aisne – 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON CEDEX. En cas de biens situés dans plusieurs départements contigus elle est envoyée à la Direction du département ayant la plus grande surface.

2 – La demande est signée par le(s) demandeur(s) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.

3 – Si la demande concerne une nue-propriété, elle doit être contresignée par le(s) usufruitier(s) ; si elle concerne un droit indivis, la demande est contresignée par tous les co-indivisaires.

4 – Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature. Mettre une croix dans la case appropriée.

5 – Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- |  |
|--|
| <p>1 Un plan de situation (extrait de la Carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000),<br/> 2 La (ou les) feuilles du plan cadastral contenant les parcelles désignées,<br/> 3 Un extrait <b>récent</b> de matrice(s) cadastrale(s) contenant les mêmes parcelles,<br/> 4 La (ou les) feuilles (s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B1),<br/> 5 Une notice d'information (imprimé A4 ) signée dans les conditions visées en 2 et 3,<br/> 6 Une fiche d'identification du demandeur par individu et/ou société accompagnée d'une pièce d'identité pour chaque demandeur,<br/> 7 Le bilan de la mise en œuvre du document de gestion durable, lorsqu'il s'agit d'une demande de renouvellement de certificat ISF.</p> |
|--|

6 – Le délai de délivrance du certificat est de l'ordre de **2 mois**, à réception du dossier complet. Lors du dépôt auprès des impôts, le certificat ne doit pas être établi depuis plus de **6 mois** pour un particulier. Un nouveau certificat doit être produit tous les **10 ans** pour l'impôt sur la fortune immobilière.

## 1 DÉSIGNATION DES BOIS ET FORETS (situés dans le département de l'Aisne et limitrophe)

1 - 1 Appellation :

1 - 2 Sis à :

1 - 3 Surface totale     hectares     ares     centiares

1 - 4 Désignation de propriété ci-jointe (imprimé B1) présentée en  feuillet(s) numéroté(s)

1 - 5 Propriétaire – Donateurs(s) – Ancien propriétaire décédé (*rayez la mention inutile*)

NOM Prénoms – Raison sociale	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	DOMICILE – Siège social

M.  
Adresse :

Mél :  
Téléphone :

M. (nom) :  
Qualité :  
Adresse :  
Mél :  
Téléphone :

#### 4 GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (Mettre une croix dans la case appropriée)

##### 4 - 1. Plan simple de gestion (P.S.G.)

non requis     non déposé     déposé     refusé    le    /    /  
 agréé    le    /    /    sous le n° \_\_\_\_\_ jusqu'à l'année : \_\_\_\_\_

##### 4 - 2. Régime spécial d'autorisation administrative de coupes (R.S.A.A.C.)

oui     non    notifié le    /    /

##### 4 - 3 - Code des bonnes pratiques sylvicoles (C.B.P.S.) (propriété de moins de 25 ha d'un seul tenant):

Adhésion    le    /    /    Sous le n° \_\_\_\_\_ jusqu'à l'année : \_\_\_\_\_ |  
ou à présenter :  oui     non

4 - 4 - Forêt adhérente à un règlement type de gestion :     oui     non

Organisme gestionnaire ou expert : .....

##### 4 - 5 - Observations éventuelles :

Pour les parties de bois et de forêt en cause situées dans un site Natura 2000 pour lequel un document d'objectif a été approuvé par l'autorité administrative, en plus de l'une des quatre garanties ou présomption de garantie de gestion durable citées ci-avant, fournir soit la copie du contrat Natura 2000 que vous avez conclu, soit l'adhésion à la charte Natura 2000 du site en question.

#### 5 MUTATION(S) ANTÉRIEURE(S) de bois et forêts à titre gratuit ou IMPÔTS SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE depuis moins de 30 ans des bois et forêts objet de la présente demande (remplir le cadre ci-dessous)

Date des certificats	Nature des certificats (1)	Surface			Observations éventuelles
		hectares	ares	ca	

(1) indiquer s'il s'agit d'achat, de donation, de succession, ou d'impôt sur la fortune.

#### 6 PROPRIÉTÉS BOISÉES APPARTENANT AU(X) DEMANDEUR(S)

(Situées dans le département de l'Aisne ou dans un département limitrophe et ne faisant pas partie des propriétés objet de la demande)

DÉPARTEMENT(S)	COMMUNE(S)	LIEU-DIT(S)	SURFACE		
			hectares	ares	centiares

#### 7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

(Indiquer notamment, dans le cas où la propriété concernée s'étend hors du département de l'Aisne et limitrophe, si une ou des demandes similaires concernant la mutation en cours ou envisagée, a ou ont été adressées aux directions départementales des territoires concernées – préciser les surfaces) :

## 8 LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNÉ(S)

1 – Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant que les bois et forêts sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L.124-1 à 4 et L.313-2 du code forestier.

2- Atteste(nt) que la mutation portera sur le sol et sur la totalité des arbres qui sont sur pied à ce jour (s'il en est autrement, rayer et préciser par une note annexe la consistance de la coupe qui sera disjointe de l'immeuble)

3 – S'engage(nt), à titre personnel et pour ses (leurs) ayants-cause :

- soit à appliquer, l'une des garanties de gestion durable prévues aux articles L.124-1 à 4 et L.313-2 du code forestier, pendant trente ans aux bois et forêts objets de la mutation ou trente ans après la dernière utilisation de l'I.F.I. ;

- soit lorsque aucune garantie de gestion durable n'est appliquée aux bois et forêts en cause, à présenter dans un délai de trois ans à compter de la mutation ou de l'utilisation du certificat I.F.I. et à appliquer jusqu'à l'expiration du délai de trente ans précité une telle garantie. Dans cette situation, le bénéficiaire s'engage en outre à appliquer le régime d'exploitation normale prévu au décret du 28 juin 1930 modifié le 9 mai 2007 aux bois et forêts pendant le délai nécessaire à la présentation de l'une des garanties de gestion durable ;

- à fournir le bilan décennal de mise en œuvre du document de gestion durable (cf. décret n°2010-523 du 19 mai 2010).

3 – Joint (joignent) les pièces énumérées au 5 des instructions portées en page 1 de la présente demande.

4 – Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes.

<b>NOM – Prénom(s) ou raison sociale</b>	<b>DATE de naissance ou N° SIRET</b>	<b>Adresse du domicile ou du siège social</b>	<b>DATE – QUALITE – SIGNATURE (1-2)</b>

## 9 AUTRES PERSONNES CONCERNÉES PAR L'ENGAGEMENT RELATIF A LA GESTION DE LA PROPRIÉTÉ (Nu-propriétaire(s), usufruitier(s) ou co-indivisaire(s) des parcelles concernées par la demande et ne demandant pas de réduction de taxe ou de droit)

<b>NOM – PRÉNOM(S)</b>	<b>DATE ET LIEU DE NAISSANCE</b>	<b>PROFESSION</b>	<b>DOMICILE</b>	<b>DATE – QUALITÉ – SIGNATURE (1-2)</b>

1 – S'il s'agit d'une personne morale, préciser la qualité du signataire

2- Indiquer la qualité de chaque demandeur (propriétaire – donataire – héritier) et préciser s'il s'agit d'une acquisition en toute propriété, nue-propriété en indivision. Si la demande est signée par un mandataire, énumérer tous les mandats concernés. Les usufruitiers et les co-indivisaires non demandeurs signent la rubrique 9.

**PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION**

1 MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Date I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I

- 1 - 1 Agent traitant :
- 1 - 2 Instructions particulières

2 TRAITEMENT DE LA DEMANDE

2 - 1 Situation : Date de la visite des lieux I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I

Groupe(s) homogène(s) de parcelles (1)	Tenants (1)	SURFACE			Nature réelle (2)	Peuplement forestier			Desserte	Observations
		ha	a	ca		Traitement	Age	Densité		
<b>TOTAL</b>										

2 - 2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés – imprimé B1 – et les documents cadastraux (3) (4)

oui  non Dans ce cas, précisez :

2 - 3 Certificat(s) antérieur(s) pour taxes ou droits réduits :  oui  non

sur  ha  a  ca Jusqu'au I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I

Dossier (s) N°

3 CONCLUSION DE L'AGENT TRAITANT

3 - 1 Avis

Modalité de l'engagement trentenaire

Les bois et forêts sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L.124-1 à 4 et L.313-2 du code forestier  oui  non

Date : I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I

\*CBPS (code de bonnes pratiques sylvicoles)

\*\* RTG (règlement type de gestion)

Signature

3 - 2 Informations complémentaires (3)

<b>P.S.G</b>	non exigible	
	à présenter agréé	
<b>CBPS*</b>	adhésion possible	
	adhésion faite	
ou	n°	
<b>RTG**</b>	adhésion possible	
	approuvé	

4 DÉCISION DE L'ADMINISTRATION (4)

4 - 1 Certificat 

néгатif	
avec	

positif	
sans	

 Date de la décision I \_ I \_ I \_ I \_ I \_ I

exclusion de parcelles

4 - 2 Observation(s) (3) : Visa :

- 1) Les parcelles groupées ou tenants seront désignées par les lettres A à .... (identifier les tenants sur le plan cadastral)
- 2) Ne pas omettre de signaler toute parcelle non forestière
- 3) Si besoin, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives)
- 4) Mettre une croix dans la case appropriée